

SAMENVATTINGEN - RÉSUMÉS - ABSTRACTS

Kann ich als Flämin diesen Mann heiraten? De plaats van de Vlaming in de nationaalsocialistische huwelijkspolitiek

INE VAN LINTHOUT

Samenvatting

Historisch onderzoek over de naziperiode heeft tot dusver weinig aandacht besteed aan het thema van het gemengde huwelijk. Nochtans stonden de dogma's van raszuiverheid en de verbetering van het ras hoog op de ideologische en politieke agenda. Gemengde huwelijken werden enerzijds als een belangrijke bedreiging van het Germaanse bloed gezien. Anderzijds herkenden nazi-instellingen hun potentiaal om het proces van 'Aufnordung' – i.e. de verhoging van het Noordse aandeel in de Duitse bevolking – te bevorderen en de biologische en psychologische grondvesten van het 'Grootgermaanse Rijk' te leggen. Dit artikel richt zich op het huwelijk tussen Duitse en niet-Duitse Germaanse partners met bijzondere aandacht voor het Vlaams-Duitse huwelijk, waarbij tot dusver onontgonnen bronnen worden aangeboord. Met het oog op het polycratische karakter van het naziregime worden de standpunten van verschillende instanties – Hitler, de Partij, de legertop en de SS – en de resulterende regelgeving en instructies bestudeerd. Centraal staan de tegenstrijdige ideologische en pragmatische belangen die de opvattingen van de verschillende instanties schragen evenals het spanningsveld tussen ideologie, politiek, het publieke discours en de realiteit van het dagdagelijkse leven. Ten slotte leidt de reconstructie van de nationaalsocialistische huwelijkspolitiek en -praktijk enigszins onverwacht tot de vraag of en in hoeverre de nazimachthebbers de Vlamingen als 'Germaans' beschouwden.

Kann ich als Flämin diesen Mann heiraten? La place du « Flamand » dans la politique matrimoniale nationale-socialiste

INE VAN LINTHOUT

Résumé

La recherche historique s'attachant à la période nazie a jusqu'ici accordé peu d'attention à la thématique des mariages mixtes. Et cependant, les dogmes concernant la pureté raciale et l'amélioration de la race figuraient parmi les priorités à l'agenda politico-idéologique des nationaux-socialistes.

D'un côté, les mariages mixtes étaient perçus comme une menace importante pour le sang germanique, mais de l'autre les institutions nazies reconnaissaient leurs potentialités dans le processus de *nordisation* – c'est-à-dire dans l'augmentation de l'apport « nordique » dans la population allemande. Et elles y voyaient une potentialité à favoriser dans les fondements biologiques et psychologiques de l'« Empire grand-germanique » à établir.

Cette contribution se penche ainsi sur les unions matrimoniales entre Allemands et non-Allemands de « race » germanique, avec une attention toute particulière pour les couples germano-flamands, pour lesquels des sources jusqu'ici non encore exploitées ont été utilisées. En ayant toujours à l'esprit le caractère polycratique du régime nazi, les points de vue des différentes instances – Hitler, le Parti, les cadres dirigeants de la *Wehrmacht* et la SS – ont été étudiées, ainsi que la réglementation et les instructions qui en ont résulté. Dans ce contexte, le point central résidait dans les intérêts idéologiques et pragmatiques contradictoires des différentes instances, tout comme les champs de tension existant entre l'idéologie, la politique, le discours public et les réalités de la vie au jour le jour.

Enfin, la reconstruction de la politique matrimoniale nationale-socialiste... et de sa pratique quelque peu improvisée amène à la question

de savoir dans quelle mesure les détenteurs du pouvoir nazi considéraient véritablement les Flamands comme des ‘Germaines’.

Kann ich als Flämin diesen Mann heiraten? The position of the Fleming in National Socialist politics of marriage

INE VAN LINTHOUT

Abstract

Historical investigation into the Nazi period has until now paid little attention to the subject of mixed marriages. Yet, the dogma's of racial purity and racial improvement made mixed marriage into an issue of ideological and political importance. On the one hand, mixed marriage was considered an important threat to the German blood. On the other hand, Nazi institutions recognized its potential for furthering the process of ‘*Aufnordung*’ (i.e. the elevation of the Nordic element in the German population) and for laying the biological and ideological foundations of a ‘Greater Germanic Reich’. This article focuses on the mixed marriage between a German and a non-German Germanic partner, more specifically on German-Flemish marriages, while drawing on hitherto unexplored sources. Considering the polycratic nature of the Nazi regime, it studies the opinions Hitler, the Party, the Wehrmacht and the SS held on mixed Germanic marriage as well as the resulting rules and directives. Special attention is paid to the competing interests – both ideological and pragmatic – that informed those rules and the tensions between ideology, politics, public discourse and daily life. Finally and quite unexpectedly, the reconstruction of the Nazi marriage policy and practice also leads to the question whether and to which extent Nazi institutions considered the Flemish to be ‘Germanic’.

Les chasseurs de chars T.13 : des armes défensives pour un pays neutre (1934-1940)

PIERRE MULLER

Résumé

Les T.13 sont des véhicules chasseurs de chars équipant l’armée belge de 1934 à 1940. Ils sont les blindés les plus répandus dans l’arsenal belge de mai 1940. Ces engins témoignent du contexte stratégique, de l’économie et de la politique nationale et internationale belge des années 1930. La décision de s’en équiper et de les développer durant près d’une décennie n’est pas due au hasard. Elle résulte de considérations mettant en balance stratégie, économie et politique.

Le T.13 est une arme particulièrement adaptée aux stratégies de défense de l’armée belge au cours de l’Entre-deux-Guerres. Pouvant être produit sur le sol national, il permet au gouvernement d’effectuer des économies tout en valorisant l’industrie belge. En outre, sur le plan politique, le T.13 reflète bien la position prise par la Belgique au niveau international. Cette dernière veut disposer d’armes permettant de défendre l’intégrité de son territoire tout en ne heurtant pas la sensibilité de ses voisins. Le canon automoteur/chasseur de chars belge répond à cette logique. Non content d’être le reflet de la politique internationale belge, le T.13 peut aussi se targuer d’être « politiquement correct » sur l’échiquier national. En effet, il est accepté par toutes les composantes de la politique belge, y compris le Parti ouvrier belge, traditionnellement plus pacifiste. Enfin, malgré la présence d’un marché de l’armement déjà largement internationalisé, la Belgique a su mettre au point et se doter d’un système d’armement tout à fait adapté à ses besoins et à son propre contexte national. En effet, si l’on excepte une influence anglaise au niveau technique, aucun autre pays n’est intervenu dans le processus de mise en service et de développement du T.13.